L'*Acropolis* considère que l'autonomie est impossible. Le *Neamara* dit que l'Europe peut contraindre la Grèce mais ne contraindra pas les Crétois.

Nous croions la vérité à l'Europe dit le *Sprip*, advienne que pourra.

Nous révoluionnerons la Macédoine et l'Epire, dit le *Kairo*, et Dieu couronnera nos armées de succès.

Le *Neo Ephemeris*, organe gouvernemental, dit :

« Nous espérons que la réponse de M. Delyannis sera conforme aux désirs de la nation »

L'*Hestia* annonce un meeting monstre et ajoute :

« Allons où les obus des flottes de l'Europe ne peuvent pas nous atteindre. »

Athènes, 3 mars. — Les ministres ont tenu un long conseil pour délibérer sur la note présentée par les puissances.

Une vive excitation règne en ville.

D'autre part, les dépêches de provinces pressent le gouvernement de résister.

Le colonel Smolenitz, dans une interview, a déclaré que les forces grecques et turques de la frontière sont égales.

Le bruit de l'appel de deux nouvelles classes de réserves des armées de terre et de mer n'est pas confirmé.

**Un important meeting à Athènes**

Athènes, 3 mars, 7 heures 30. — Un grand meeting de protestation contre l'ultimatum des puissances a eu lieu aujourd'hui.

Les manifestants se sont portés devant le palais du roi auquel ils ont demandé de ne pas se soumettre à l'ordre des puissances.

**Le prince héritier de Grèce serait nommé commandant en chef de l'armée grecque**

Paris, 3 mars. — Le *Jour* publie la dépêche suivante que nous ne trouvons nulle part et qui exige donc confirmation :

« Athènes, 3 mars. — Le prince héritier est nommé au commandement en chef de l'armée grecque.

« Le prince Constantin, duc de Sparte, a vingt-neuf ans, on sait qu'il a épousé, il y a huit ans, la princesse Sophie de Prusse, sœur de l'empereur d'Allemagne.

« Guillaume II est, depuis longtemps, brouillé avec sa sœur. »

**La démission d'un ministre grec**

Athènes, 3 mars. — Le colonel Smolenitz, dans une lettre publique, explique qu'il a donné sa démission de ministre de la guerre parce que son avis en faveur du renforcement de l'armée l'occupation de la Crète n'a pas prévalu.

**Une proposition rejetée**

Berlin, 3 mars. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe officieux, publie l'information suivante qui lui est adressée par son correspondant de Vienne :

« J'apprends de bonne source qu'à la nouvelle du départ de la flottille de torpilleurs grecs avec le prince Georges pour la Crète, quelques puissances protestèrent d'empêcher, par tous les moyens possibles, l'entrée de cette flottille dans les eaux crétoises, mais cette proposition se heurta à une vive résistance et les puissances ne purent se mettre d'accord.

« De là on pourrait conclure qu'une puissance avait espéré que la Grèce parviendrait à créer un fait accompli contre lequel l'Europe serait ensuite impuissante.

« Si la proposition en question avait été acceptée, la solution de la question crétoise aurait été beaucoup plus facile. »

**Les agitateurs grecs**

Constantinople, 3 mars. — Plusieurs émissaires du comité national athénien sont arrivés à Salonique avec des sommes importantes pour engager des volontaires.

**La réponse de la Turquie**

L'*Agence Fournier* communique la dépêche suivante dont nous lui laissons la responsabilité :

« Rome, 3 mars. — On connaît à la Consulta la réponse de la Turquie. Le sultan déclare qu'il réserve sa décision jusqu'à l'évacuation complète de la Crète par les Grecs. »

Constantinople, 3 mars. — Les fêtes du Beiram, qui commencent aujourd'hui, et se prolongent pendant trois jours, suspendent toutes les affaires, même politiques. Il est donc probable que la Porte usera de ce délai pour ajourner sa réponse à la note des puissances et ne la faire remettre que lundi.

**Les préparatifs de la Turquie**

Londres, 3 mars. — Le correspondant du *Daily News* à Vienne dit que lundi prochain, d'après les renseignements officiels reçus de Salonique, quarante mille fantassins turcs, seize batteries d'artillerie et vingt-quatre escadrons de cavalerie seront concentrés près de la frontière grecque.

D'autre part, on mande de Constantinople au *Standard* que la commission chargée de l'achat des munitions de guerre a reçu du sultan l'ordre de faire des achats en Allemagne.

Constantinople, 3 mars. — Quatre régiments de cavalerie, douze batteries d'artillerie et de nombreux bataillons d'infanterie sont dirigés sur Elassona. Dix-sept bataillons sont partis hier de Monastir pour la frontière.

Les forces navales qui se trouvent à Salonique sont augmentées chaque jour. Quatre grands bateaux chargés de troupes et de munitions sont partis d'Isnid pour Rodosto.

Les troupes turques concentrées jusqu'à présent à la frontière comprennent vingt-cinq bataillons de nizaush, vingt-sept bataillons de rédifs, vingt-deux batteries d'artillerie, vingt escadrons de cavalerie et une compagnie de télégraphistes.

On continue à faire de grands préparatifs à Andrinople où se trouve le quartier général du 2e corps d'armée.

Le maréchal Edhem Pacha, commandant en chef de l'armée d'opérations, est parti hier pour Salonique où un grand nombre de troupes sont concentrées.

Berlin, 3 mars. — Suivant la *Gazette de Francfort*, l'opinion à Berlin est que les armements de la Turquie ne sont pas exclusivement dirigés contre la Grèce. On attache en effet une grande importance politique d'actualité à la visite faite par le roi de Serbie à Sofia.

La Serbie et la Bulgarie se préparent, comme l'on sait, et font des acquisitions de chevaux.

Athènes, 3 mars, 11 h. 40 matin. — Les avis de la *Livania* signalent une concentration considérable des troupes turques sur la frontière hellénique.

Les forces totales concentrées le long de la frontière hellénique sont réparties en douze divisions, dont six formées par les troupes de réserve.

Les commandants des six divisions de réserve délimitivement désignés ont gagné leur poste respectif.

Le 2e corps d'armée mobilisé ses réserves et les concentre sur Andrinople.

Le 3e corps a reçu l'ordre d'appeler quatre régiments de cavalerie, indépendamment de ses rédifs.

**Le grand vizirat**

Londres, 3 mars. — On mande de Constantinople au *Times* :

« Le bruit court qu'un remaniement ministériel est imminent.

» On parle de Said-Pacha, ancien grand vizir actuellement président du conseil d'Etat ou de Kiamil-Pacha, également ancien grand-vizir, actuellement gouverneur de Smyrne, pour le poste de grand-vizir. »

**Les journaux russes**

L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

« Saint-Pétersbourg, 3 mars. — Les journaux, notamment les *Novosti*, exhortent le peuple grec à supporter courageusement l'épreuve actuelle, en attendant un avenir meilleur ; ils expriment tous la conviction que la Grèce cédera inévitablement devant la volonté de l'Europe, qui va pouvoir ainsi régler bientôt pacifiquement la question crétoise.

» Par contre ils expriment la crainte que la péninsule balkanique ne devienne prochainement le théâtre de dangereux événements politiques, et ils apprennent en conséquence la prudente sagesse avec laquelle les peuples et les gouvernements de Serbie et de Bulgarie fraternisent actuellement afin d'être plus forts en présence des éventualités qui pourraient surgir. »

**Les forces navales françaises dans le Levant**

Paris, 3 mars. — Un journal ordinairement bien renseigné sur ce qui se passe au ministère de la marine, les *Tablettes des deux-Charentes*, annonce que le gouvernement aurait l'intention, au cas où les événements s'aggraveraient, de mobiliser l'escadre de réserve et de l'envoyer dans le Levant, où le vice-amiral Humann prendrait le commandement de toutes les forces navales françaises.

# La GANTERIE

La ganterie se divise en deux catégories bien distinctes : la première est de peau et connue dans le commerce sous les dénominations de gants de chevreau, gants de Suède, gants glacés, etc., etc. La deuxième est la ganterie de tissus, c'est-à-dire à maille ou tricot connue dans le commerce sous les dénominations de gants de fil, gants de soie, gants de laine.

Dès la plus haute antiquité, les gants, les mitaines ou les moufles ont été employés soit pour l'exercice de certains travaux manuels, soit pour se garantir du froid. Ainsi dans l'*Odyssée*, Homère raconte qu'Ulysse arrivant auprès de son père le trouva occupé à arracher les mauvaises herbes, les mains couvertes de gants, fort épais pour se garantir des piqûres des épines.

Si nous en croyons Xénophon (Cyropédie L. VIII, C. VIII), les Perses portaient des vêtements à longs poils, et des enveloppes pour les doigts. Pline le Jeune, dans son épître à Macer, raconte que son secrétaire avait des gants pour garantir du froid. Le costume théâtral comportait des gants. Lucien y fait allusion dans son dialogue : *Jupiter tragédien*. Saint Jean Chrysostome (8e homélie sur l'épître de Saint-Paul à Timothée) reproche aux vierges chrétiennes de porter des gants collants à la façon des tragédiens. Ce n'est qu'au moyen âge que le port des gants devint une marque d'élégance. La chanson de Roland mentionne les gants des chevaliers. Ces gants jouaient une rôle important dans la vie chevaleresque ; jeter le gant à quelqu'un, c'était le provoquer à un combat singulier.

Au XIIIe siècle, les hommes et les femmes qui se piquaient d'élégance portaient des gants ; ils étaient soit en peau, soit en étoffe, soit à manchettes ou à boutons. Vers 1750, les gantiers de Paris formaient déjà une corporation ; ils ne fabriquaient que les gants de peau, car la fabrication des gants d'étoffe ou de laine était réservée aux *chapeliers de coton* devenus plus tard les *chapeliers de gants de laines et de bonnets*, puis les *bonnetiers*.

Henri II fut le premier roi de France qui commença à porter des bas de soie tricotés, les chroniques de l'époque contiennent très bien les expressions de mailles et d'aiguilles à tricoter, dans les ordonnances de 1594 sur la pêche. Elles ajoutent même que nous serions redevables du métier à tricoter à un serrurier de Nîmes, nommé Gavellier, lequel n'ayant pu obtenir de faire protéger son invention en France l'aurait portée en l'Angleterre ; dans cette contrée, non seulement il avait été encouragée, mais les Anglais eurent accaparé la construction de ses machines et défendu leur sortie sous peine de mort.

Les Anglais tiennent beaucoup à avoir la priorité sur la France pour tout ce qui concerne la bonneterie, ils ont même confié à la peinture le soin de perpétuer cette opinion, car chez eux un tableau classique bien connu représente William Lee en méditation près de sa fiancée confectionnant un tricot, et lui attribuant l'invention du métier à bonneterie. Il n'y a cependant que la tradition qui ait pu les renseigner à ce sujet, aucun écrit ancien chez eux ne mentionne cette invention et il n'est nullement certain que les Anglais aient été les premiers à porter du tricot.

Il est bon de faire remarquer que les Anglais donnent également à ce même Lee l'invention de la machine à faire le tulle, que des déceptions d'amour avaient amené à se faire mécanicien. Lee vint en France et présenta au roi Henri IV son invention, lequel lui accorda sa protection ; mais après la mort d'Henri IV, on oublia Lee, qui mourut de chagrin.

Il est donc permis de douter que ce soit Lee qui fut l'inventeur du métier à tricot, et de penser que c'est bien le serrurier de Nîmes le véritable inventeur de la première machine à tricoter.

On fit bientôt sur ces métiers outre le bas de soie, le gant de soie qui fut porté par les plus hauts personnages de la Cour de France, de la Cour d'Angleterre, en Italie et en Espagne.

Aux nombreuses preuves déjà données par tant de distingués auteurs sur l'antiquité de la bonneterie en France, nous pouvons en donner une nouvelle puisée aux archives du château d'Uzès, dans le Gard.

Ces armoiries brodées sur un drapeau conservé au duché d'Uzès, sont formées de deux bas entrelacés avec un gant en *pendant* et couronnés d'une banderole portant ces mots : « En l'honneur du corps des bonnetiers d'Uzès. » Elles sont entourées de deux branches de laurier et de mûrier.

M. d'Albiousse qui sait allier à un nom illustre le talent d'un auteur distingué, a bien voulu nous communiquer le dessin des armoires du corps des bonnetiers d'Uzès sous l'ancien régime.

Le corps des bonnetiers de cette ville dit M. d'Albiousse, avait la préséance sur tous les autres corps d'état pour aller, escorté de son drapeau armorié, au-devant du carrosse du duc à son arrivée dans la ville d'Uzès : Ce blason est donc d'une authenticité incontestable.

Au début on ne fit que le gant de soie pure à Uzès, Sumène et les environs, ensuite on fit le gant bourre de soie.

Les gants de tissu, ainsi que nous l'avons dit plus haut, comprennent : les gants de fil, de soie et de laine. La fabrication de ces genres a été créée en France. Si la vogue et l'usage se maintiennent, c'est grâce aux soins apportés dans l'emploi des matières premières et surtout à la façon toute spéciale que les Tailbouis, les Teissonnière, les Montaland, les Masson, les Cambon, les Neyret ont appliqué à leur coupe élégante.

Le gant de fil se fabrique de diverses manières :

1° dans les Cévennes, on le fait encore sur l'ancien métier français à maille unie, ou avec manchettes à jours, sorte que les Allemands ont essayé vainement jusqu'ici de copier, et qui est toujours très demandée par l'Angleterre, l'Amérique du Nord et les centres de haute consommation y compris Paris.

2° On fabrique d'abord le tissu en pièce sur le métier-chaîne à maille fines, à Saint-Just-en-Chaussée, à Troyes, à Lyon, à Sumènes, à Paris ; ce tissu, fabrique en fil teint, a autant de souplesse que la maille unie du métier français. Les Saxons, qui nous copient, encombrent notre marché de gants à bas prix et d'un genre similaire, mais inférieur, par suite de la teinture qui est faible en pièces ;

3° On fait aussi des gants avec des tissus fabriqués sur les métiers circulaires, surtout pour les gants de laine.

Les gants de soie et les gants de laine se fabriquent avec les mêmes procédés.

Le commerce principal s'en fait à Paris.

Les gants français jouissent, sur tous les marchés, d'une réputation d'élégance et de beauté, qu'ils doivent à l'esprit inventif des industriels parisiens.

En 1817, Xavier Jouvin créa la coupe à l'emporte-pièce et, en 1835, le système de mesure qui est employé aujourd'hui.

**LE GANT DE FIL**

Depuis 1895 les fabricants de gants de peau mènent une campagne acharnée contre l'usage du gant de fil, soie, laine, etc., etc. Cela nous rappelle vaguement la campagne de Don Quichotte contre les moulins à vent, et sans être un grand prophète le résultat nous semble devoir être le même.

Les moulins à vent continuent à tourner et les gants de fil continuent à être portés, malgré une réclame (qui nous semble quelque peu intéressée et surtout coûteuse) que fait au gant de peau toute la presse et notamment les journaux dits de mode.

Ce n'est pas par simple engouement que le public et particulièrement les dames ont accordé droit de cité aux gants de fil et de soie. Ne croyez pas que nous prêchons *pro domo sua*, le gant de fil ou de soie a un avantage incontestable sur le gant de peau ; en été, les doigts ne restent pas prisonniers dans un petit fourreau de peau qui gêne tout mouvement et qui est plutôt un instrument de supplice Au contraire, avec le gant de fil ou de soie les doigts se meuvent à l'aise et sans contrainte ; le toucher de la soie étant particulièrement agréable à des mains féminines. Les couleurs variées que nos bonnetiers savent donner à leurs produits flattent la vue et, dernier avantage de ces sortes de gants, le nettoyage ne nécessite aucun dérangement et n'occasionne pas de courses chez le teinturier.

Des mains emprisonnées dans des gants de peau ont une certaine ressemblance avec des jambes vêtues de culottes chamois. Contemplez nos gardes municipaux en grande tenue, malgré leur succès auprès du sexe faible, regardez leur air rébarbatif et vous verrez de suite qu'ils préféreraient un pantalon en drap, voire même un tricot. Vous rappelerez-vous les efforts et les contorsions du malheureux condamné à emprisonner ses doigts dans un gant de peau, essayant de faire fine main, au bout d'une demi-heure d'un travail pénible il arrive à ce résultat, mais à quel prix ! Il est tout en sueur, ses mains sont inertes, comprimées d'une façon atroce et il bénit l'instant où il peut s'en débarrasser, pour laisser circuler le sang dans ses doigts engourdis et bleuis par ce nouveau supplice de brodequin.

Nous ne toucherons pas à la question hygiénique, elle n'est pas de notre compétence ; mais vous savez comme nous que les médecins recommandent toujours et sans cesse des vêtements permettant aux membres de fonctionner à leur aise, que ce soit corset, ou gants en cuir, ils sont condamnés avec autant d'énergie et la croisade que l'on mène contre le tissu de fil et de soie sera une défaite pour ses contradicteurs.

Nous faisons des vœux sincères pour toutes les industries françaises et, en ennemis loyaux, pour les fabricants de gants de peau, nous espérons que l'exportation les dédommagera amplement du terrain qu'ils perdent irrévocablement en France, et en restant sur un terrain courtois nous verrons, nous en avons la certitude, les fabricants de gants de fil et de soie, *relever le gant* dans l'intérêt du bon goût et surtout de l'hygiène, et mener une campagne parallèle sans dépenser autant de *munitions*.

E. B.

(*Journal de la Bonneterie française*).

# NOUVELLES DU JOUR

**L'élection de l'abbé Gayraud**

Paris, 3 mars. — C'est demain que la Chambre doit discuter les conclusions du rapport de M. Isambert, tendant à ordonner une enquête parlementaire sur l'élection de l'abbé Gayraud dans le Finistère.

Les conclusions seront combattues par l'abbé Gayraud d'abord et par l'abbé Lemire.

Elles seront appuyées par M. Hémon, député républicain du Finistère, et par le député socialiste Gérault-Richard.

M. Isambert répondra à l'abbé Gayraud, pour défendre son rapport.

**A propos de l'élection de Brest. — Poursuites**

Paris, 3 mars. — L'*Univers* dit apprendre de source très sûre que M. le recteur de La Lupaul-Pioudalmézeau poursuit en diffamation le sieur René Branellec, de Coat-Méal, agent électoral de M. le comte de Blois, pour la déposition calomnieuse insérée dans le rapport de M. Isambert sur l'élection de Brest.

**Le voyage du prince Henri d'Orléans**

Paris, 3 mars. — Le *Soleil* ce matin, ayant annoncé que le voyage du prince Henri d'Orléans en Abyssinie est entravé par le gouvernement français, le *Temps* se dit en mesure d'affirmer que, d'après des renseignements, qu'il a recueillis, dit-il, « sinon à Djibouti, tout au moins aux sources les plus sûres », l'accusation formulée par le *Soleil* est dénuée de tout fondement.

« Le prince Henri d'Orléans, ajoute le *Temps*, voyage sans mission ni officielle, ni officieuse, en simple particulier. Mais s'il n'est pas l'objet de certains soins qui transformeraient le caractère de son entreprise, il n'en bénéficie pas moins, comme tous nos nationaux à l'étranger, de la protection des agents diplomatiques ou consulaires qui y représentent la France. »

**Les portraits du duc d'Orléans**

Paris, 3 mars. — La 1re chambre du tribunal vient de rendre son jugement sur l'exception de compétence soulevée par M. le préfet de police.

Le tribunal se déclare compétent et renvoie à quinzaine pour plaider à fond.

**Une rencontre de trains de marchandises à Saint-Quentin. — Pas d'accident de personne.**

Saint-Quentin, 3 mars. — Ce matin, une rencontre de trains de marchandises a eu lieu à Saint-Quentin, près la gare des marchandises. Cinq wagons ont été brisés par suite de la collision.

L'émotion, durant quelque temps, a été extrême. On redoutait des accidents de personnes. Il n'y a eu par bonheur que des dégâts matériels. La circulation est demeurée interrompue durant quatre heures.

Pendant tout ce temps les curieux, attirés par le bruit de la nouvelle, ont afflué de la ville aux abords de la gare.

**La mort d'un descendant de Jean Bart**

On vient d'enterrer, à Cusset (Allier), M. Constant Beaudoin de Chamouli, professeur. l'un des derniers descendants de Jean-Bart, le glorieux marin qui mourut en montrant le poing aux Anglais, le 27 avril 1702.

L'arrière grand'tante du défunt, Marie-Marguerite Beaudoin de Chamouli, avait épousé Gabriel de Ligny, petit-fils de Jean-Bart, issu du mariage de Jeanne-Marie Bart avec François de Ligny, colonel au régiment d'Agenois.

**Dans la cage aux lions**

Rouen, 3 mars. — Ces jours derniers, à la suite d'un pari, un ouvrier jardinier, nommé Juste Greverend, est entré dans la cage aux lions d'une ménagerie de passage à Villefleur.

Le brave homme faisait une partie de dominos avec le dompteur, quand le lion s'est élancé sur la table, faisant voler en l'air « double six et double blanc ».

Par suite de cette interruption intempestive, la partie a été finie et l'ouvrier jardinier n'a eu que le temps de filer à l'anglaise.

Un autre ouvrier jardinier, nommé Edouard Duboc, est entré également dans la cage, à la séance suivante, et a offert un morceau de viande au lion, que celui-ci n'a pas dédaigné.

Mais comme le fauve, mis en appétit, venait flairer Duboc d'une façon inquiétante, ce dernier a dû se retirer au plus vite, sur les conseils du dompteur.

**La marine espagnole**

Le ministre de la marine d'Espagne a déclaré que, depuis la journée de Trafalgar, son pays n'avait jamais possédé une aussi puissante flotte que celle qu'il pouvait mettre aujourd'hui en ligne.

Outre les escadres envoyées à Cuba et aux Philippines, l'Espagne dispose de 8 grands cuirassés et d'une quantité de moindres vaisseaux dont les équipages représentent un total de 28.500 hommes.

On se propose en outre d'acquérir un grand cuirassé de 12.000 tonnes et 3 croiseurs de 7.000 tonnes.

**L'indemnité de l'Italie au Négus**

Le major Nerazzini, le négociateur de la paix entre l'Abyssinie et l'Italie, est parti hier soir pour Naples pour se rendre auprès de Menelik. Il emporte une partie de l'indemnité à payer au Négus. Cette indemnité totale est de 8 millions.

**La peste en décroissance**

La peste à Bombay et à Kurrachee est en décroissance sensible.

**La Dette égyptienne**

Le Caire, 3 mars. — Les recettes de la caisse de la Dette publique égyptienne pour le mois passé ont été de 135.000 livres égyptiennes pour le service de la dette unifiée et de 64.000 livres égyptiennes pour la dette privilégiée. Ce qui porte l'encaisse, depuis le paiement du dernier coupon, à un million 413 mille livres égyptiennes pour la dette unifiée et à 585 mille livres égyptiennes pour la dette privilégiée.

**Prisonniers dans le Riff**

Tanger, 3 mars. — Les gens du Riff arrivés ici disent que trois chrétiens sont prisonniers dans le Riff. L'un d'eux est un Français de Tanger, nommé Girard, qui avait disparu depuis trois mois ; on avait cru qu'il était noyé.

# LES PROPOS DE ROSALIE

**Omelette aux épinards. — Choux au fromage. — Croûtes à la marmelade d'abricots. — Pour détruire les rats et les souris. — Encaustique pour le carrelage.**

Connaissez-vous l'omelette aux épinards, mes bonnes nièces ?

C'est excellent, et c'est une recette de plus pour varier le menu des déjeuners.

Vous prenez une ou deux poignées d'épinards, vous enlevez les côtes, et vous cachez les feuilles grossièrement. Vous mettez un gros morceau de beurre à la poêle, vous y jetez les épinards, que vous laissez cuire quelques minutes. D'autre part, vous avez battu et assaisonné de sel et de poivre des œufs, sans oublier d'y mettre quelques menus morceaux de beurre de la grosseur d'une noisette. Vous faites votre omelette en procédant comme à l'ordinaire, et vous servez. C'est vraiment très bon.

***

Ce qui est très bon aussi, ce sont les choux au fromage, un plat peu connu, et qui permet d'utiliser les restes de chou de la soupe de la veille ou la traditionnelle pomme de chou du pot au feu.

Voici comment on procède :

Vous faites d'abord une sauce blanche au beurre, un peu épaisse ; puis prenant un plateau pouvant aller au feu, vous disposez vos choux et votre fromage râpé par couches, ainsi qu'il suit : couche de choux arrosée de quelques cuillerées de sauce blanche, couche de fromage, nouvelle couche de choux, nouvelle sauce blanche ; on termine par un peu de chapelure et on laisse mijoter le tout entre deux feux quelques minutes.

On sert bien chaud, et ce mets des plus simples et des moins coûteux est généralement trouvé tout à fait bon.

***

Enfin avant de quitter notre cuisine, il faut bien que je vous gâte par la recette d'un de ces plats friands, comme vous les aimez toutes et tous, mes nièces et mes neveux.

Oh ! rassurez-vous, il n'est ni difficile ni coûteux, et il peut se préparer dans les familles les plus modestes à l'occasion d'une petite fête. Ayez un petit pain mollet d'une demi-livre, et taillez-le en tranches rondes de l'épaisseur d'un doigt. Passez ces tranches au beurre frais en les faisant rissoler d'un joli blond. Quand votre pain est frit, arrangez-le en couronne autour d'un plat, enduisez chaque tranche de marmelade d'abricots, et versez sur le tout une sorte de sauce composée d'un peu d'eau, de kirsch, et de marmelade d'abricots en purée. Vous pouvez servir sans crainte de voir vos convives faire la grimace, je ne vous recommande qu'une chose : ayez un plat assez copieux, car on y reviendra.

***

On me demande bien souvent une substance foudroyante pour se débarrasser des rats, souris et mulots qui dévastent les greniers et les poulaillers ; mais cependant le poison destiné à donner la mort à ces animaux malfaisants ne doit pas être nuisible aux animaux domestiques ; le remède dans ce cas serait pire que le mal.

Eh ! je crois que j'ai trouvé l'affaire des nombreux neveux qui m'ont écrit dans ce sens.

J'étais ces jours-ci à la campagne et ayant l'occasion de causer avec un brave fermier, je lui demandai si comme celles de mes lecteurs ses récoltes essuyaient l'assaut de la gent souris.

— Je crois bien, me dit-il, tenez, là, dans mon grenier à blé, il y avait des escadrons de rats ; la nuit, je crois, ces satanées bêtes dansaient le quadrille, c'était à rendre fou.

— Et vous n'en avez plus.

— Bah, quelque peu, mais pour ainsi dire plus. Ah dame ! nous leur avons fait une rude guerre.

Et là-dessus le bonhomme me conta qu'il avait empoisonné les rats qui dévastaient ses récoltes, à l'aide de la poudre de Seille, mélangée à du sucre en poudre, lequel est aromatisé d'essence de fenouil.

On conserve cette poudre dans un vase bien fermé, car la poudre de Seille absorbe promptement l'humidité et se détériore.

On mélange une pincée de la poudre ainsi composée avec une pâtée de fromage, de beurre, de viande ou graisse que l'on dépose dans les endroits envahis par les rongeurs. On a soin de varier et de mettre tantôt du beurre tantôt de la viande, etc.

Les rats et les souris se montrent friands de cette préparation et s'empoisonnent facilement.

Cette pâte est sans danger pour les autres animaux, qui en sont du reste éloignés par l'odeur du fenouil.

***

Avant de terminer, je veux donner satisfaction à l'une de mes nièces qui me confie que ses appartements sont carrelés, et que ce genre de plancher est fort incommode par la grande poussière que produisent les carreaux, et elle me demande si je ne connaîtrais pas un remède à cet état de choses.

Si, il faut encaustiquer les carreaux ; de cette façon, ils se cireront comme du parquet.

Voici la recette d'une excellente encaustique pour carrelages :

Huile de lin, 250 grammes.

Faites chauffer et ajoutez :

Savon noir, 125 gram. ; cire jaune, 150 gram. ; sel de tratre, 25 gram.

Vous remuez le tout, puis vous ajoutez, pour donner de la couleur, de l'ocre rouge en poudre.

On étend au pinceau l'encaustique étant encore chaude, on laisse sécher et on brosse douze heures ; voilà le seul moyen d'éviter la poussière et les inconvénients des carrelages.

TANTE ROSALIE.

## Bulletin Météorologique

| HEURES | THERMOMÈTRE | BAROMÈTRE | |
|---|---|---|---|
| | | Roubaix. Jeudi 4 mars 1897. | |
| Minuit | 6° au-dessus | 750 m/m | Calme—Vent |
| 1 heure matin | 4° » | 750 m/m | » |
| 2 heures » | 4° » | 753 m/m | » |

Paris, — Mercredi 3 mars 1897. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique.*) — Une violente tempête d'ouest a commencé, hier soir, sur la Bretagne, et les mauvais temps continuent sur la Manche et la Gascogne ; le minimum barométrique se trouve ce matin vers Shields (736 mm.). Les fortes pressions se retirent sur l'Espagne et l'Algérie (767 mm.). La mer est grosse depuis Dunkerque jusqu'à Biarritz ; elle est furieuse à Ouessant et à la Hague. Des pluies sont signalées sur presque toute l'Europe. En France, elles ont été générales, sauf dans le Sud-Est ; on a recueilli 21 mm. d'eau à la Hague, 17 à Ouessant, 8 au Havre, 7 à Charleville, 5 à Bordeaux, 2 à Paris. La température monte sur nos régions du Nord-Est, du Centre et du Sud-Ouest.

Ce matin, le thermomètre marquait — 15° à Haparanda, — 7° à Paris, 16° à Alger. — On notait 0° au puy de Dôme, — 2° au mont Ventoux, 3° au pic du Midi. — En France, le temps va rester à averses avec refroidissement notable. — A Paris, hier soir et la nuit, pluie. — Moyenne d'hier, 1 mars, 7°6 supérieure de 1°5 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima, + 10°8 ; minimum de ce matin, + 6°1. — Le baromètre, à sept heures du matin, marque 753 mm. 2 ; il a baissé de 18 mm. depuis hier midi jusqu'à ce matin six. A la tour Eiffel, maximum : 8°5 ; minimum : 2°7. — Monte Carlo, matin + 10°, midi + 13° Couvert.


SAVON DES PRINCES DU CONGO

*Le plus parfumé des savons de toilette*

3 grands prix, 20 médailles d'or


# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**Le départ de M. Broigne, commissaire de police.** — Nous apprenons que M. Broigne, commissaire de police du deuxième arrondissement à Roubaix, est nommé commissaire de première classe, chef de la sûreté, à Lille.

M. Broigne, qui était à Roubaix depuis quatre ans, occupera le poste récemment créé par un arrêté ministériel.

En présentant nos sincères félicitations au nouveau chef de la sûreté pour cet avancement bien mérité, nous devons cependant exprimer les regrets que causera certainement son départ. Tous ceux qui connaissaient le commissaire de police du deuxième arrondissement avaient su apprécier son tact parfait et sa grande amabilité.

Le poste important qui vient de lui être confié prouve mieux que toute autre chose que son intelligence et son habileté professionnelles ont attiré l'attention de ses supérieurs.

Le successeur de M. Broigne est M. Lecomte, actuellement commissaire de police à Condé-sur-l'Escaut.

**Le mercredi des cendres.** — Le temps du carême vient de commencer par la cérémonie de la bénédiction et de l'imposition des cendres que l'Eglise place au seuil de la sainte Quarantaine pour nous rappeler l'origine et la destinée de notre dépouille mortelle.

Dans toutes les églises de Roubaix nombreux ont été les fidèles qui sont venus recevoir les cendres, dont l'imposition a eu lieu après toutes les messes du matin. La bénédiction solennelle, accompagnée de prières liturgiques qui contiennent de graves enseignements, a précédé la grand'messe, célébrée partout devant une nombreuse assistance.

**Les funérailles de M. Edmond Vandebeulque.** — Les funérailles de M. Edmond Vandebeulque, vice-président de l'Association des Anciens élèves de l'école de la rue Montagne, ont eu lieu mercredi, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, au milieu d'une affluence considérable.

Au cimetière, M. Ferdinand, président de l'Association, a prononcé sur la tombe du défunt un discours éloquent, écouté avec la plus religieuse attention.

Après avoir rappelé ce que fut la carrière bien courte de M. Edmond Vandebeulque, il parla des grandes qualités d'esprit et de cœur de celui qui a toujours été un bon camarade et un excellent ami.

**Une fête d'escrime.** — Les membres du cercle d'escrime, « Le Contre de Quarte », offriront dimanche 7 courant, à six heures précises du soir, dans leur local, chez M. Emile Depauw, cafetier, place Notre-Dame, une fête d'escrime française à leurs membres honoraires.

Au programme qui comprend deux parties, figurent de nombreux tireurs, civils et militaires, dont les assauts ne manqueront certainement pas d'être très intéressants.

**Bouchée de Pain et Refuge de Nuit.** — Dans la journée du mercredi 3 mars, il a été distribué 1098 portions aux hommes et aux femmes et 1393 aux enfants ; au refuge, 29 lits ont été occupés.


**Le meilleur beurre** est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)


**Une petite fille renversée par une voiture.** — Une petite de neuf ans, Anna Cocteleux, qui jouait, mardi soir, vers six heures et demie, sur le trottoir, en face de la Banque de France, fut renversée par des masques et roula sur la chaussée, au moment où une voiture arrivait.

Le conducteur, Auguste Rottiers, domestique chez M. Chevalier, loueur de voitures, ne put, malgré tous ses efforts, arrêter son cheval à temps pour éviter un accident.

L'animal, qui allait au pas, continua sa marche et une roue de devant du véhicule passa sur le corps de la fillette.

Celle-ci, qui habite chez ses parents, rue de Tourcoing, cour Flipo, 16, se plaint de douleurs internes. M. le docteur Delattre, lui a donné les premiers soins et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

**Une arrestation pour vol.** — Un journalier, César Spitmont, qui partage avec son camarade, Ernest Landouzy, âgé de 20 ans, la même chambre, rue Saint-Roch, a été victime, pendant son absence, de l'indélicatesse de ce dernier, qui lui a pris dans une malle une somme de 40 francs.

Spitmont s'est aperçu du vol, mardi soir, et en informa le lendemain M. Broigne commissaire de police, qui fit procéder à l'arrestation de Landouzy et le maintint malgré ses dénégations.


**Son succès va toujours grandissant** et il est apprécié des gourmets, le délicieux beurre d'Oostcamp. 13138


**Croix.** — *Un vol avec effraction.* — Un dessinateur en tissus, M. Henri Lefebvre, rue Saint-Piat, était sorti mardi soir, vers trois heures, avec sa famille. Il constata, à son retour, vers neuf heures et demie, que la porte de sa maison était ouverte, bien qu'il eût conscience de l'avoir fermée soigneusement avant son départ.

Soupçonnant un vol, il visita ses appartements, et s'aperçut bientôt qu'un coffret placé dans une armoire, et qui contenait deux pièces de cinq francs, avait été ouvert et vidé.

Mais, soit que les voleurs n'aient rien trouvé à leur convenance, ou qu'ils aient été dérangés dans leurs recherches, aucun autre objet n'avait disparu ; seul, un couteau de chasse avait été déplacé.

Mercredi matin, M. Lefebvre fit sa déclaration à M. Seguin, commissaire de police, qui procéda dans l'après-midi à une enquête.

Deux individus, dont on possède le signalement assez complet, auraient été vus, vers huit heures et demie, près de l'habitation de M. Lefebvre. On remarqua aussi une femme qui semblait faire le guet.

**Ascq.** — *La fièvre aphteuse.* La fièvre aphteuse ayant été constatée dans la ferme de M. Auguste Longuépée, cultivateur à Ascq, M. Dasquiens, maire de la commune, a pris un arrêté interdisant, jusqu'à nouvel ordre, la circulation des animaux d'espèces bovine, ovine, caprine et porcine sur tout le territoire d'Ascq.

**Annappes.** — *Une mort subite.* — Un homme de peine, Blaubloumme Charles-Louis, sujet belge, âgé de 63 ans, travaillant chez M. Isaac Holden à Croix, a été trouvé mort au marais d'Annappes, mercredi matin, vers 5 heures et demie, par un ouvrier, César Brindelance, qui se rendait à son atelier.

Blaubloumme a succombé aux suites de la rupture d'un anévrisme. Il était d'ailleurs souffrant depuis une quinzaine de jours.

— *Un enfant trouvé.* — Une personne de la commune d'Annappes a conduit mercredi, à midi, chez M. Hespel, garde champêtre, un enfant de six à sept ans, trouvé errant sur la voie publique.

Le petit garçon, interrogé, a déclaré se nommer Louis Steu, mais il n'a pu donner le nom de ses parents ni dire où il habitait. Son père se nomme également Louis et sa mère Césarine ; il a un frère Raymond, travaillant à Roubaix dans une fabrique de vêtements en caoutchouc. L'enfant a encore déclaré qu'il avait trois sœurs, Rachel, Mine et Augustine, mais là se sont bornés les renseignements qu'il a pu donner sur sa famille.

Il était parti de chez ses parents, mardi vers midi, en suivant des masques et s'est égaré.

Une personne charitable lui avait donné asile pendant la nuit, au marais d'Annappes et l'a ensuite laissé partir. M. Hespel le rendait à la disposition des parents. Voici son signalement :

Cheveux châtain, yeux marron, teint coloré. Il est vêtu d'un complet assez vieux, de couleur grisâtre ; il porte une cravate noire effilochée ; des bas noirs et des sabots. L'enfant est nu-tête.

D'après les réponses vagues du petit garçon, on pense que ses parents habitent dans les environs de Marcq-en-Barœul.

**Lys.** — *L'échenillage.* — La mairie nous prie d'insérer l'avis suivant :

« M. le Maire vient de rappeler à ses administrés l'article 76 de l'arrêté de police municipal en date du 4 décembre 1896, ainsi conçu : « L'échenillage des haies, des arbres, etc., doit commencer dans la commune le 20 janvier et être terminé le